

Commune de PIGNANS



Département du VAR
Arrondissement de BRIGNOLES

Extrait du registre des Arrêtés du Maire
Du 02 septembre 2022

ARRÊTÉ N° 2022/453

Le Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales

Vu le Code Pénal, notamment son article R610-5,

Vu les intempéries annoncées,

Considérant que le déroulement des compétitions et entraînements doivent être suspendues.

Considérant l'obligation d'informer les clubs ou organismes chargés des compétitions et des entraînements, et tout usager du stade .

ARRÊTE

ARTICLE 1

Le terrain de football du stade municipal ASTESANA est impraticable et ne peut accueillir les rencontres et entraînements, ni les autres utilisations sur le terrain (CLSH, écoles...) à compter du vendredi 02/09/2022 à 18H00 au lundi 05 septembre 2022 à 08H00.

ARTICLE 2

Le présent arrêté sera affiché à l'entrée du stade et transmis à Monsieur le Préfet du VAR.

ARTICLE 3

Le présent arrêté sera notifié aux clubs et organismes chargés de l'organisation et de la tenue des entraînements et compétitions, ainsi qu'aux écoles.

ARTICLE 4

Madame la Directrice Générale des Services de la Mairie, Monsieur le commandant la communauté de brigades du Luc-en-Provence, Messieurs les agents de la Police Municipale, Monsieur le responsable des Services Techniques communaux sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

Fait à PIGNANS, le 02 septembre 2022.

Le Maire,

Fernand BRUN

PO Monsieur Célestin CAMARA

Adjoint aux sports

